



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2024-15

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 04 Voix délibératives totales : 23

OBJET : Budget primitif 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 avril à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 26 mars deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 applicable aux communes ;

Vu les délibérations de ce jour approuvant le Compte administratif 2023 et l'affectation des résultats ;

Considérant le rapport de monsieur le Maire.

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1er : Vote par chapitres globalisés conformément aux instructions M57, le Budget Primitif 2024 de la commune de Bury équilibré de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 685 824,00	1 921 672,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	151 500,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 84 348,93	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 921 672,93	1 921 672,93
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 760 133,00	2 949 883,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 442 012,28
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		3 760 133,00	4 391 895,28
=		=	=
TOTAL DU BUDGET (4)		5 681 805,93	6 313 568,21

Article 2 : Autorise monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de St Just en Chaussée.

Bury, le 2 avril 2024

 Le Maire de BURY
David BELVAL